

**N° 24-11-43**

## **EXTRAIT** **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente novembre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2024.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DELAUAUD, ROUXEL, MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.  
Mmes JACQUENET, DESPINS, VOLLAND.

**ABSENTE** : Mme FOURNET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MANIANGA-KEYET.

**OBJET** : Ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Maire informe l'assemblée :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012- article 37 (VD) précise que Monsieur le Maire peut être autorisé à mandater certains crédits d'investissement.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif 2025 de la commune, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois 2025 à hauteur de 25% des crédits ouverts d'investissement 2024 au titre du budget principal de la commune et :

- . d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- . d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif 2025 des dépenses d'investissement, conformément à la réglementation, dans l'attente du budget primitif 2025, comme indiqué dans l'annexe jointe.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 03 DEC. 2024

ID : 078-217801042-20241130-DEL\_24\_11\_43-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

***. donne l'autorisation au Maire d'effectuer l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;***

***. décide d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif 2025 des dépenses d'investissement, conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, comme indiqué dans l'annexe jointe.***

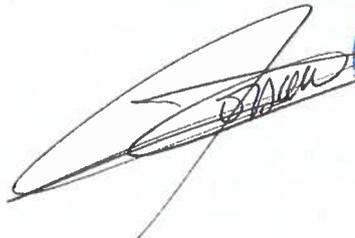
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 2 décembre 2024.

Le Maire,  
Bernard MOISAN



Annexe délibération n° 24-11-43 du 30 novembre 2024

**OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025**

CRÉDITS VOTÉS 2024		Calcul des 25 %	OUVERTURE CRÉDITS 2025		
Chapitre	Montant		Chapitre	Article	Montant
20	13 600,00 €	3 400,00 €	20	203 Frais d'études	2 500,00 €
				205 Concessions, droits similaires	900,00 €
21	221 333,70 €	55 333,43 €	21	2111 Achat terrains nus	1 250,00 €
				212 Aménagements terrains	6 803,00 €
				2135 Installations générales	8 060,75 €
				2152 Installations de voirie	10 394,57 €
				21538 Autres réseaux	1 250,00 €
				2158 Autres installations	95,00€
				2182 Matériel de transport	19 005,00 €
				2184 Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €
				2188 Autres immobilisations	6 832,18 €
				21612 Biens historiques et culturels	642,93 €
<b>TOTAUX</b>	<b>234 933,70 €</b>	<b>58 733,43 €</b>			<b>58 733,43€</b>

1992

